



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-363

PUBLIÉ LE 16 MAI 2022

Sommaire

Préfecture de Police / Cabinet

75-2022-05-13-00006 - Arrêté n°22-040?? portant composition de la commission administrative paritaire interdépartementale (CAPI)?? compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale?? relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et?? de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis,?? du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy -?? Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (4 pages)

Page 3

Préfecture de Police

75-2022-05-13-00006

Arrêté n°22-040

portant composition de la commission
administrative paritaire interdépartementale
(CAPI)

compétente à l'égard des fonctionnaires du
corps d'encadrement et d'application de la
police nationale

relevant du secrétariat général pour
l'administration du ministère de l'intérieur de la
zone de défense et

de sécurité de Paris affectés dans les
départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la
Seine-Saint-Denis,

du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des
Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les
aéroports de Roissy -

Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport
d'Orly

Arrêté n°22-040

portant composition de la commission administrative paritaire interdépartementale (CAPI) compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 30 novembre 2005 modifié portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2014 instituant les commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;

Vu les résultats des élections professionnelles organisées entre le 30 novembre et le 6 décembre 2018 pour la désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly ;

Arrête

Article 1^{er} : Sont nommés en qualité de représentants de l'administration à la CAPI :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. Charles MOREAU, préfet, secrétaire général pour l'administration	M. Pascal LE BORGNE, adjoint à la directrice des ressources humaines
Mme Juliette TRIGNAT, directrice des ressources humaines	Mme Marie-Astrid CEDE, sous-directrice de la formation à la direction des ressources humaines
M. Arnaud MAZIER, directeur de l'innovation, de la logistique et des technologies	Mme Aurore LE BONNEC, sous-directrice de l'action sociale à la direction des ressources humaines
Mme Fabienne DECOTTIGNIES, sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines	Mme Myriam LEHEILLEIX, adjointe à la sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines
M. Éric BARRE, sous-directeur du soutien opérationnel à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne	Mme Patricia MORIN-PAYE, adjointe au sous-directeur du soutien opérationnel à la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne
Mme Bénédicte MARGENET-BAUDRY, sous-directrice de la gestion opérationnelle à la direction de l'ordre public et de la circulation	M. Lionel DESQUEYROUX, adjoint à la sous-directrice de la gestion opérationnelle à la direction de l'ordre public et de la circulation
Mme Agnès ZANARDI, sous-directrice chargée du soutien à l'investigation à la direction régionale de la police judiciaire de Paris	M. Pierre LE COZ, adjoint à la sous-directrice du soutien à l'investigation à la direction régionale de la police judiciaire de Paris
M. Pierre-Roger BRUGAT, sous-directeur à la direction du renseignement de la préfecture de police	M. Jean-Marc LUCA, directeur départemental de la sécurité publique de l'Essonne
M. Jean-Marc NOVARO, directeur territorial de la sécurité de proximité de Paris	M. Antoine SALMON, directeur départemental de la sécurité publique de Seine-et-Marne
M. Bernard BOBROWSKA, directeur territorial de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine	M. Julien DEFER, directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines
M. Michel LAVAUD, directeur territorial de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis	M. Loïc ALIXANT, directeur départemental de la sécurité publique du Val-d'Oise

M. Sébastien DURAND, directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne	Mme Rachel COSTARD, directrice territoriale adjointe de la sécurité de proximité de Paris
Mme Fabienne SOL, directrice adjointe de la police aux frontières des aéroports Roissy Charles-De-Gaulle et Le Bourget	Mme Laurence GAYRAUD, directrice territoriale adjointe de la sécurité de proximité des Hauts-de-Seine
Mme Anne de BERMONT, directrice adjointe de la police aux frontières d'Orly	M. Thierry HUGUET, directeur territorial adjoint de la sécurité de proximité de Seine-Saint-Denis

Article 2 : Sont désignés en qualité de représentants du personnel titulaires et suppléants à la CAPI :

Pour le grade de major de police :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
Mme Stéphanie BOYER, Alliance Police Nationale	M. Frédéric BOUCHER, Alliance Police Nationale
Mme Nathalie ORIOLI, Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Frédéric DE OLIVEIRA, Unité SGP Police – Force Ouvrière
M. Olivier BRUN, UNSA Police	M. Thierry TRAN THANH THIEN, UNSA Police

Pour le grade de brigadier-chef de police :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. Emmanuel QUEMENER, Alliance Police Nationale	M. Grégory GOUPIL Alliance Police Nationale
M. Angelo BRUNO, Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Sébastien HERITIER, Unité SGP Police – Force Ouvrière
M. Sébastien CHALON, Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Ludovic BONNET, Unité SGP Police – Force Ouvrière

Pour le grade de brigadier de police :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. Yoann MARAS, Alliance Police Nationale	M. Cédric BOYER, Alliance Police Nationale

M. Loïc DESSERTENNE, Alliance Police Nationale	M. Stéphane CIRACIYAN, Alliance Police Nationale
Mme Amandine VANHOYE, Alliance Police Nationale	Mme Fanny DURIEUX, Alliance Police Nationale
M. Erwan GUERMEUR, Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Grégory BOUVIER, Unité SGP Police – Force Ouvrière

Pour le grade de gardien de la paix :

<u>Membres titulaires</u>	<u>Membres suppléants</u>
M. Julien LE CAM, Alliance Police Nationale	Mme Noura BERRAHMOUNI, Alliance Police Nationale
Mme Jessie EYGONNET, Alliance Police Nationale	M. Mickaël WURTZ, Alliance Police Nationale
Mme Sandra HAIRAUD, Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Thierry BINDINI, Unité SGP Police – Force Ouvrière
M. Vincent BEAUPERE, Unité SGP Police – Force Ouvrière	M. Kévin ZOUGGARI, Unité SGP Police – Force Ouvrière

Article 3 : L'arrêté préfectoral n°22-022 du 29 mars 2022 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de la Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy – Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly est abrogé.

Article 4 : Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France, préfecture de Paris*.

Paris le 13 mai 2022

Directrice des ressources humaines

Juliette TRIGNAT